

Dépenses de fonction des titulaires d'un emploi supérieur 2024-2025¹

¹ Article 4 (20) du [Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels](#)

Il s'agit des dépenses qu'engagent les titulaires d'un emploi supérieur pour leur travail, qui sont adaptées à l'événement pour lequel elles sont effectuées et qui sont remboursées par l'organisme public, sur production des pièces justificatives. Les dépenses faites à titre privé ne sont pas visées.

Note : tous les montants affichés incluent les taxes.

Mise à jour le 29 juillet 2024.

Table des matières

Ernest Desrosiers, Président-directeur général	3
André Picard, Vice-président au financement	4
André Houle, Vice-président aux assurances et à la protection du revenu	5
Virginie Simard, Vice-présidente à la clientèle	6
Jean-Philippe Day, Responsable de la vice-présidence administration	7
François Rousseau, Vice-président aux technologies de l'informations	9

Ernest Desrosiers
Président-directeur général

1^{er} avril 2024 au 30 juin 2024

Description de la dépense	Date	Coût
Rencontre de travail - Alain	2024-06-28	36,19 \$

André Picard

Vice-président au financement

1^{er} avril 2024 au 30 juin 2024

Aucune dépense de fonction n'a été réclamée.

André Houle

Vice-président aux assurances et à la protection du revenu

1^{er} avril 2024 au 30 juin 2024

Aucune dépense de fonction n'a été réclamée.

Virginie Simard

Vice-présidente à la clientèle

1^{er} avril 2024 au 30 juin 2024

Aucune dépense de fonction n'a été réclamée.

Jean-Philippe Day

Responsable de la vice-présidence administration

1^{er} avril 2024 au 30 juin 2024

Aucune dépense de fonction n'a été réclamée.

François Rousseau

Vice-président aux technologies de l'information

1^{er} avril 2024 au 30 juin 2024

Aucune dépense de fonction n'a été réclamée.